



Paris, le 13 décembre 2016

Votre contrat n° AP 394 279

Attestation d'assurance de responsabilité civile

Generali IARD atteste que SKI PROGRESSION, numéro de Siret 52749030400013, demeurant LE CLOS DU LAC 22 LE CL LA TANIA 73120 LA PERRIERE, est titulaire du contrat n° AP 394 279.

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

Ecole de ski aux pieds et sports de glisses sous toutes ses formes
Organisation de toutes activités de plein air et de loisirs telles que manifestations sportives autour du skis, raids et courses de toutes natures, activité ludiques et prestations sportives pour le compte de tiers.

Etant précisé que la garantie du présent contrat

- est soumise au respect et à l'application des règles, textes ou lois en vigueur et à l'obtention des autorisations administratives indispensables au déroulement des manifestations et prestations organisées. Etant précisé que l'assuré a pris toutes les dispositions nécessaires au respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité.
- est acquise sous réserves de la mise en place de tous les moyens de protection et de sécurité nécessaires aux activités et prestations effectuées

DEMEURENT EXCLUS DU PRESENT CONTRAT

- TOUTES LES ACTIVITES SOUMISES A ASSURANCES OBLIGATOIRES
- TOUTES LES ACTIVITES D'ORGANISATION ET/OU DE PARTICIPATION A DES EPREUVES OU COMPETITIONS SPORTIVES SUR VOIE PUBLIQUE ET AUXQUELLES PARTICIPENT DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
- TOUTES LES PRESTATIONS ET ORGANISATIONS DE VENTE DE SEJOURS NECESSITANT LA LICENCE ET/OU HABILITATION PREVUE PAR LA LOI N° 92-645 DU 13 JUILLET 1992 ET LE DECRET N° 94-490 DU 15 JUIN 1994 PRIS POUR SON APPLICATION.

La présente attestation est valable pour la période du 5 décembre 2016 au 4 décembre 2017 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit. Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Stéphane DEDEYAN
Directeur Général Délégué

203D 011/P001 / 245742908

1 / 1

Pour nous écrire : Generali - Segment Entreprises Dommages entreprises - 75456 Paris Cedex 09